

***Commission scolaire
des Chic-Chocs***

Commission scolaire des Chic-Chocs

**Avis présenté
à la Commission
de la représentation électorale
du Québec**

Objet : Révision de la carte électorale

29 mai 2008

Présentation de notre commission scolaire:

Profil institutionnel

La Commission scolaire des Chic-Chocs couvre la partie nord de la péninsule gaspésienne. Son territoire s'étend de Les Capucins à Coin-du-Banc en incluant Murdochville. Son étendue couvre le territoire des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé. Notons qu'elle partage également son territoire avec une commission scolaire anglophone, la *Eastern Shores School Board*.

La Commission scolaire des Chic-Chocs est née le 1^{er} juillet 1998 de la fusion de deux commissions scolaires, réparties sur la péninsule gaspésienne, soit les commissions scolaires de la Tourelle et des Falaises. Chacune d'elles a tissé une part de l'histoire gaspésienne et elles se retrouvent au sein d'une seule grande organisation dont le siège social se situe à Gaspé avec un point de service à Sainte-Anne-des-Monts.

Sur son vaste territoire, caractérisé par l'éloignement des grands centres et la distance entre les établissements, on dénombre 13 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 3 écoles primaires-secondaires, 3 centres offrant un service d'éducation des adultes, deux de ceux-ci dispensant aussi la formation professionnelle.

Le personnel, au cœur des divers services, comprend plus de 440 employés équivalents à temps complet (personnel de soutien, professionnel, enseignant, directions d'établissement, cadres). En 2006-2007, son budget général de fonctionnement s'élevait à 48 millions \$.

La commission scolaire dispense l'enseignement aux niveaux préscolaire, primaire, et secondaire ainsi que la formation générale et professionnelle aux jeunes et aux adultes.

Elle offre des services en psychologie, en orientation scolaire et, dans la mesure de la disponibilité des ressources, en orthophonie. Des services en santé et services sociaux sont offerts dans chacune des écoles de son territoire suite à une entente intervenue entre le MELS et les CSSS. Elle assure des services en orthopédagogie dans ses écoles primaires et en psychoéducation dans deux écoles primaires et secondaires. Spécifiquement pour les élèves handicapés, elle offre des services en éducation spécialisée en classe spéciale et pour les élèves intégrés en classe régulière à titre de soutien à l'élève et à l'enseignant. Elle peut aussi solliciter l'expertise des services de 2^e et de 3^e ligne des CSSS ou autres organismes spécialisés au profit des élèves handicapés.

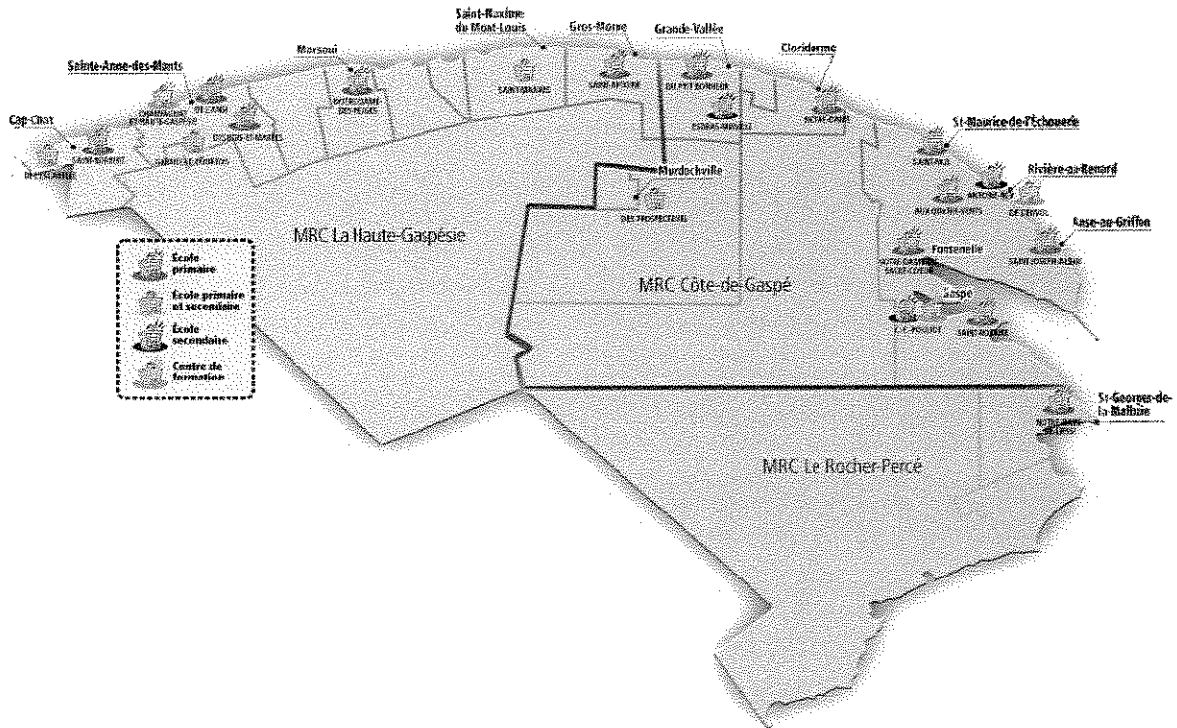
Profil politique

La Commission scolaire des Chic-Chocs c'est aussi un Conseil des commissaires composé de femmes et d'hommes élus au suffrage universel et qui ont à cœur le développement de notre région.

Secteur	Femmes	Hommes	Total
Haute-Gaspésie	2	6	8
Côte-de-Gaspé	5	6	11
Comité de parent*	1	1	2
Total	8	13	21

* Les commissaires «parent» sont désignés par les membres du Comité de parents de la Commission scolaire des Chic-Chocs. Ils participent aux délibérations, mais ne disposent d'aucun droit de vote.

Territoire



Mission

De par sa mission la Commission joue un rôle de premier plan dans le développement local et régional en partenariat avec plusieurs organismes communautaires et socio-économiques.

Vision

La Commission scolaire, forte de ses réussites, mais préoccupée par les effets de la décroissance et impuissante devant l'indice de défavorisation caractérisant la majorité des communautés qu'elle dessert, se donne une vision à long terme : « **le développement d'une culture de la réussite et l'occupation du territoire** ».

Croyances

La Commission est convaincue de l'**importance du pouvoir de la collectivité**. Ainsi, tous les acteurs peuvent contribuer à la réalisation de sa mission.

Rôle politique

La Commission scolaire entretient une multitude de partenariats avec différentes organisations permettant la réalisation de divers projets contribuant non seulement au dynamisme et au développement des municipalités et du territoire de la Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé, mais également de toute la Gaspésie. Notons entre autres l'organisation de bibliothèques scolaires municipales, le programme de développement de valeurs entrepreneuriales, les ententes de collaboration régionales, etc.

Plan de développement stratégique

Notre Commission scolaire dispose d'un plan de développement stratégique qui fait l'objet d'un suivi régulier.

Ce plan de développement stratégique est issu d'une consultation publique, à laquelle ont participé plusieurs individus et organismes du milieu et qui a permis de mieux cerner les besoins et les attentes en plus d'avoir créé un esprit d'appartenance significatif.

Ce plan de développement stratégique est joint en annexe au présent avis.

Nos préoccupations comme acteur du développement de notre collectivité

- ❑ Occupation du territoire et dispensation de services de proximité;
- ❑ Réussite éducative et diplomation de notre jeune population;
- ❑ Chute de la population régionale;
- ❑ Migration des jeunes;
- ❑ Recrutement de personnel;
- ❑ Valorisation de notre personnel;
- ❑ Partenariat local et régional;
- ❑ Représentation politique effective;
- ❑ Formation continue;
- ❑ Soutien aux entreprises.

Le projet de révision de la carte électorale 2008

«Dans un système démocratique du type représentatif, la délimitation des circonscriptions électorales revêt une importance primordiale.»

Commission de représentation
électorale du Québec, 2008

Légitimité de la démarche

La Commission scolaire des Chic-Chocs reconnaît le travail que fait la Commission de la représentation électorale et comprend la légitimité de la démarche et de la proposition de réaménagement, puisque celle-ci est encadrée par une loi.

Nous nous réjouissons également de constater que cette proposition aura sans aucun doute l'effet d'entraîner le Québec dans une redéfinition de la notion d'occupation du territoire. Nous sommes d'avis qu'il est temps de réfléchir à l'établissement de nouvelles formes de gouvernance ainsi qu'à l'adoption d'un nouveau mode de scrutin plus adapté à la réalité et à l'évolution de notre démocratie.

Le principe directeur : la représentativité effective

Il nous apparaît légitime qu'une proposition de révision de la carte électorale, pour quelque instance que ce soit, doive respecter le principe de la représentativité effective. Reconnue en 1991 par la Cour suprême du Canada, la représentation effective se caractérise par deux éléments fondamentaux :

- 1- la capacité pour les électeurs d'avoir le meilleur accès possible à leur représentant élu ;
- 2- la capacité pour les élus d'assumer de manière appropriée leur double rôle de législateur et d'ombudsman.

En plus d'exiger la réponse à ces deux prémisses, nous désirons souligner l'importance d'accorder une attention particulière aux communautés naturelles d'appartenance que

constituent les municipalités régionales de comté. Finalement, nous reconnaissons également la pertinence de voir à ce que chaque comté compte un nombre d'électeurs permettant une représentation légitime et équitable à l'Assemblée nationale.

Le contexte gaspésien¹

Les phénomènes démographiques, tels que le vieillissement de la population, les mouvements migratoires et le taux de fécondité, exercent une influence déterminante sur le niveau de vie d'une population, l'organisation du territoire, le marché du travail, la livraison et la disponibilité des services publics pour ne nommer que ceux-là. Ces éléments marquent profondément le portrait d'une région, d'où l'importance des données démographiques.

Ainsi, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine représente 1,3 % de la population du Québec en 2006 (95 872 habitants) et se classe au seizième rang. Cette population, répartie sur un vaste territoire de 20 272 km² dont une MRC baigne entièrement dans le golfe Saint-Laurent, a une densité de cinq habitants/km².

De 1971 à 2001, la population de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a diminué de 14,8 %, soit la plus forte baisse parmi les régions du Québec, alors qu'au Québec, une hausse de 22,7 % était observée.

En outre, les perspectives démographiques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine demeurent à la baisse puisque pour les deux périodes allant de 2001 à 2011 et de 2011 à 2021, on prévoit des baisses de 8,1 % et de 7,6 % respectivement. Pour ce qui est de la population du Québec dans son ensemble, des hausses de 5,0 % et de 3,2 % sont prévues au cours de ces mêmes périodes.

En 2005-2006, les migrations interrégionales se sont soldées par une perte nette de 220 personnes pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le solde migratoire interprovincial est cependant positif avec un gain net de 56 personnes alors que le solde international est presque nul.

Une constatation avouée

Nous sommes d'avis que les chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent une situation qui ne nous surprend guère; les comtés de la Gaspésie comptent un nombre d'électeurs inférieur à la moyenne provinciale et la démographie n'arrangera visiblement pas les choses à court, moyen et même à long terme.

¹ Ce portrait est celui présenté par le Ministère du Développement économique et de l'innovation du Québec avec l'appui de l'Institut de la Statistique du Québec.

1) État de la situation

Circonscriptions électorales actuelles (2007)	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Bonaventure	28 908	-36,1%
Gaspé	27 569	-39,0%
Îles-de-la-Madeleine	10 600	-76,6%
Matane	27 904	-38,3%
Matapédia	29 773	-34,1%
Moyenne provinciale	45 207	-
Seuil minimal (-25%)	33 905	-
Seuil maximal (+25%)	56 509	-

Tableau extrait du Rapport préliminaire de la CRE, 2008

Une proposition radicale

La Commission scolaire des Chic-Chocs reconnaît le statut particulier dont bénéficie la Gaspésie depuis bon nombre d'années. La proposition de la Commission de la représentation électorale visant à atténuer l'impact de ce statut particulier nous semble plutôt radicale.

En effet, la plus récente maquette de la CRE permettrait aux circonscriptions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent d'entrer radicalement à l'intérieur du seuil minimum/maximum de +/- 25 % passant d'environ - 35 % à - 15 % sans même avoir vécu de transition préliminaire ou prévue des mesures d'atténuation (budget supplémentaire pour l'engagement de personnel supplémentaire et l'ouverture de bureaux supplémentaires pour un député agissant sur un territoire à la superficie surhumaine.)

3) Description des circonscriptions électorales proposées

Circonscriptions électorales proposées	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Bonaventure-Percé	37 511	-17,0%
Îles-de-la-Madeleine	10 600	-76,6%
Matane-Gaspé	40 067	-11,4%
Matapédia-Mitis	36 567	-19,1%
Moyenne provinciale	45 207	-
Seuil minimal (-25%)	33 905	-
Seuil maximal (+25%)	56 509	-

Tableau extrait du Rapport préliminaire de la CRE, 2008

Complications anticipées!

La perte d'un comté dans notre région entraînerait son lot de complications. L'étendue du territoire gaspésien et l'éloignement des grands centres obligent déjà nos représentants à l'Assemblée nationale à passer une trop grande partie de leur temps sur la route. Une proposition de comtés davantage étendus nous laisse perplexes quant au temps qu'auront nos représentants d'agir au bénéfice de notre collectivité, faut-il le rappeler, le député gaspésien traite une multitude de dossiers qui n'est pas l'apanage du

député urbain. Notons ceux relatifs aux pêcheries, à la foresterie, au tourisme, à l'éolien, à l'exode des jeunes, etc.

La proposition de la CRE suggère également des comtés aux allégeances locales multiples qui posent, à notre avis, bon nombre d'interrogations. Que penser du travail du futur député du Comté Matapédia-Matane qui traitera non seulement avec deux conférences régionales des élus et des directions de ministères provenant de deux régions administratives, mais qui aura également à répondre aux préoccupations de 4 MRC différentes soient Matane, La Mitis, La Matapédia et Avignon? Et le député du comté de Matane-Gaspé qui répondra aux besoins et aspirations de La Côte-de-Gaspé, de la Haute-Gaspésie et d'une portion de la MRC de Matane? Nous constatons qu'il s'agit là d'une communauté d'appartenance plutôt élargie et qu'il faudra bon nombre de bureaux et de personnes ressources pour permettre au député de bien réaliser son mandat dans le respect du principe de représentativité effective.

Nous sommes également d'avis que la proposition actuellement sur la table risque d'avoir un certain nombre d'effets pervers qui entraîneraient des torts irréparables à notre démocratie. En effet, nous anticipons un affaiblissement des dynamiques politiques et administratives actuelles tout comme un affaiblissement de l'esprit d'appartenance des citoyens à leur région et à ses structures de gouvernance. Cet esprit qui se développe au gré des dossiers de développement, des dynamiques sociales et culturelles et des réussites collectives est trop souvent fragilisé par des manœuvres bureaucratiques tentant de régler d'autres problématiques de moindre importance.

Le manque d'accessibilité au député anticipé dans la dernière proposition de la CRE nous laisse entrevoir une perte d'intérêt des citoyennes et des citoyens gaspésiens pour la politique et en particulier chez les jeunes, qui délaissent de plus en plus nos institutions démocratiques que nous nous devons de repenser avec eux.

Notre position

Considérant

- ❑ Que la représentativité territoriale va bien au-delà d'une formule mathématique;
- ❑ L'importance de tenir compte des communautés naturelles et de la configuration des régions administratives de la Gaspésie-Les Îles et du Bas-Saint-Laurent;
- ❑ L'importance pour notre communauté gaspésienne d'avoir accès facilement à son représentant au même titre que les citoyens des régions métropolitaines;
- ❑ Que la proposition contient nombre d'irrégularités territoriales;
- ❑ La faible valeur du principe «d'égalité des votes» dans un système parlementaire incluant des partis politiques comme le nôtre;
- ❑ Le précédent juridique créé en 2002 par le maintien du statut d'exception au Bas-Saint-Laurent et dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- ❑ Que le but de la démarche est d'assurer une représentation équitable des citoyennes et des citoyens basée sur le principe de représentativité effective;
- ❑ Le modèle de gouvernance actuel centralisateur qui n'aide aucunement les régions à assumer leur propre développement;
- ❑ L'absence d'une gouvernance régionale digne de ce nom dans le contexte actuel;
- ❑ Les frais supplémentaires qu'entraînerait l'action sur des comtés élargis (transport, bureaux supplémentaires, personnel supplémentaire, temps, etc.)

- La discutable «nécessité» de modifier les paramètres pour tendre à l'équité quantitative;

Nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu d'appuyer la proposition de réorganisation de la carte électorale proposée par la Commission de la représentation électorale.

Nous sommes toutefois conscients du caractère particulier que revêt notre situation par rapport aux autres circonscriptions, particulièrement les circonscriptions métropolitaines. En ce sens, nous souhaitons l'ajout de circonscriptions dans les territoires où le besoin se fait sentir pour amenuiser les effets négatifs que pose la situation d'exception dans laquelle se retrouve notre région. Force nous est de constater que le poids politique de notre région s'annule à cause de la concentration du pouvoir à Québec, entre autres.

Nous tenons à spécifier que, dans un contexte tout autre, nous aurions pu être disposés à appuyer un projet modifiant le nombre de comtés au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Nous sommes toutefois d'avis qu'avant d'en arriver à ce constat et cette acceptation, nous devons revoir l'expression de la «gouvernance régionale» actuelle.

En ce sens, nous constatons que la situation est telle, qu'elle impose d'elle-même une réflexion collective sur l'occupation du territoire et sur les moyens que nous voulons donner aux québécoises et québécois, de non seulement occuper ses vastes régions, mais également de participer à son développement et de contribuer à son essor.

Vers un vaste projet collectif!

Nous souhaitons profiter du contexte actuel et de la tribune qui nous sont offerts pour proposer une vaste et véritable réflexion sur l'occupation du territoire québécois et les moyens que nous souhaitons donner aux régionaux d'assumer leur propre développement.

L'État québécois, un des plus centralisés au monde, doit céder une partie de ses pouvoirs aux instances locales et régionales qui ont été et sont jusqu'ici de simples exécutantes ne disposant pas assez de moyens légitimes pour prendre en main le développement d'un territoire qu'elles chérissent, qu'elles connaissent et qu'elles tentent tant bien que mal d'animer jour après jour.

«Il est urgent de réviser la répartition des pouvoirs dans notre collectivité pour rapprocher des citoyens les pouvoirs de décision et revaloriser les autorités le plus près d'eux pour assurer l'ensemble des services qui affectent la vie de tous les jours»

René Lévesque, 1977

Tout comme la Coalition pour un Québec des régions, nous constatons que: *«Depuis 30 ans, plutôt que de procéder à cette répartition territoriale des pouvoirs concentrés dans l'État québécois, ils (les gouvernements) se sont contentés de créer des structures régionales administratives non élues, limitées à un rôle de concertation et de*

consultation pour ajuster et appliquer les services publics ou des programmes de développement régional et local improvisés par des fonctionnaires au fil des crises et des protestations».

Dans ce contexte, vous conviendrez que le processus actuel de révision de la carte électorale revêt une importance secondaire. Ce qui nous importe comme régionalistes c'est d'assurer une représentation des régions à l'Assemblée nationale, de même que l'instauration d'un régime de démocratie territoriale, gérée par des élus au suffrage universel, appuyée par des instances locales et régionales également dirigées par de véritables élus imputables de leur mandat et jouissant de pouvoirs décentralisés.

En ce sens, nous souhaitons la création d'un grand chantier qui nous permettra de :

1. revoir le mode de scrutin dans un souci d'équité interrégionale
2. réaménager les limites territoriales des régions dites «administratives» et une harmonisation selon les secteurs d'activité (tourisme, santé, ressources naturelles, etc.);
3. renouveler nos institutions démocratiques locales et régionales, pour en faire des gouvernements autonomes, imputables et disposant de réels moyens décentralisés d'agir;
4. créer une chambre des régions où chaque territoire administratif et urbain aurait le même nombre de voix;

La réalisation de ce processus mènera inévitablement vers le réaménagement des circonscriptions électorales pour exercer la vie politique nationale et partisane. Armés de nos gouvernements régionaux pour assumer les responsabilités qu'incombe notre propre développement, nous serons alors plus enclins à revoir le nombre d'individus qui nous représenteraient à l'Assemblée nationale.

Conclusion

Voilà l'essence de nos préoccupations. Nous sommes donc d'avis que l'organisation de la gouvernance régionale actuelle oriente notre argumentation en faveur du statu quo. La présence d'une organisation territoriale permettant une véritable prise en charge du développement et de la gouvernance régionale par les régionaux nous apporterait sûrement à reconsidérer notre position.

Notre ouverture à une réflexion sur l'occupation politique du territoire et à de nouvelles formes de gouvernance régionale en témoigne. Le Québec doit actualiser ses structures politiques et sa « démocratie » en fonction de la mondialisation, de l'éclatement des frontières, des dynamiques sociales et économiques des régions, et surtout, du savoir-faire même des québécoises et des québécois qui occupent notre beau territoire depuis des générations.

Le gouvernement scolaire que représente notre Commission scolaire assure d'ores et déjà sa participation dans la mesure de sa mission et de ses mandats à toutes démarches de développement de la démocratie québécoise.

Médiagraphie

Coalition pour un Québec des régions (2007) *Libérer les Québec : décentralisation et démocratie*. Les éditions Écosociété, Montréal, 179 p.

Commission de la représentation électorale (2008) *La population bouge, La carte électorale change – Étape 1, Proposition de délimitation – Rapport préliminaire*. CRE, Québec, 162p.

Ministère du Développement économique et de l'innovation du Québec (2008) *Profil de la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine*. Page consulté le 21 avril 2008 (En ligne) <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/>